

Conseil Municipal du	1 avril 2019	à	18h00
N°ordre	38	Titre	Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Vienne pour la réalisation d'un diagnostic sur l'église Saint-Hilaire-le-Grand
N° identifiant	2019-0047		
Rapporteur(s)	M. Jean-Marie COMPTE		
Date de la convocation	12/03/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MM. François BLANCHARD et Edouard ROBLOT		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoints M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	
Absents	2	Mme Manon LABAYE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux	
Mandats	5	Mandants Mme Clotilde BALLON Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Aïcha HOUSSEIN M. Sylvain POTHIER-LEROUX Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	Mandataires M. François BLANCHARD Mme Francette MORCEAU M. Alain VERDIN Mme Jacqueline DAIGRE M. Patrick CORONAS

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 67. - Sont sortis Mme Peggy TOMASINI et M. Jean-Claude BONNEFON.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Coordination Culture - Patrimoine
------------------	--

L'église Saint-Hilaire-le-Grand, classée au titre des Monuments Historiques en 1847, est un édifice majeur de l'architecture romane du XI^{ème} siècle, édifié sous l'impulsion tant des chanoines attachés à l'édifice que des membres de la famille des comtes de Poitou-ducs d'Aquitaine.

Consacrée en 1049, son plan est une référence dans la chronologie des chœurs à déambulatoire et chapelles rayonnantes ; les peintures murales de la partie orientale sont des témoins des grands ensembles décoratifs du XI^{ème} siècle, associant des programmes dogmatiques et hagiographiques et les grandes figures des évêques de Poitiers.

Étape sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle et témoin de ces grands pèlerinages, l'église Saint-Hilaire-le-Grand a été, à ce titre, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998.

Une étude de diagnostic global est envisagée sur ce monument afin d'étudier les éléments suivants :

- état des charpentes et couvertures de l'église
- examen et analyse de la stabilité des maçonneries
- installation de dispositifs pérennes permettant d'éloigner les pigeons
- installation de dispositifs pérennes permettant d'accueillir les chiroptères et prise en compte des installations prévus pour les faucons pèlerins
- état des cloches
- examen de la mise en sécurité (code du travail) des accès aux combles et au clocher.

Cet état des lieux global de l'édifice doit permettre d'identifier les dysfonctionnements et les causes des dégradations, et d'acquérir une vision d'ensemble des travaux de conservation et de restauration à réaliser, en les classant par degrés d'urgence.

L'étude de diagnostic sera réalisée sous le contrôle scientifique et technique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (Conservation Régionale des Monuments Historiques-Site de Poitiers). Le montant estimé de cette étude de diagnostic (Moe) s'établit à **90 000,00 € HT**.

Des aides suivantes pourraient être apportées par :

- l'État (DRAC Nouvelle - Aquitaine), une aide financière de **50 %** sur le montant de Moe
- la Région Nouvelle-Aquitaine, une subvention à hauteur de **15 %** sur le montant de la Moe, dans le cadre du CPER
- le Conseil départemental de la Vienne, une subvention à hauteur de **20 %** sur le montant de la Moe.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit un début de travaux en 2019 pour une fin programmée en 2020 (durée de l'étude : 8 mois).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver le programme de l'opération**
- **de solliciter la participation financière de l'État – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de la Vienne et de tout organisme public ou privé susceptible de financer cette opération**
- **de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération sur le budget 2019 et suivants de Poitiers et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport avec la réalisation de l'opération, notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires**

- d'imputer les dépenses ainsi que tous les frais annexes liés à l'opération 1532 « Monuments historiques », article 2135 et les recettes à l'opération 1532 « Monuments historiques », aux articles 1321 (DRAC), 1322 (Région) et 1323 (Département).

Les dépenses ainsi que tous les frais annexes liés à cette opération à l'opération seront imputés sur les crédits figurant au budget Principal, au programme opération 1532, sous-fonction 324, article 2135 ; les recettes au programme opération 1532, sous-fonction 324, articles 1321, 1322 et 1323.

POUR	49	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. Jean-Claude BONNEFON, Mme Peggy TOMASINI

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	8 avril 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 avril 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190401- Imc1103509-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions